

# VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du  
Conseil : 8 septembre 2014  
En exercice..... 23  
Présents .....19  
Pouvoirs .....4  
Votants.....23.

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 18 septembre, à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean BERTHAUD - Maire.

Etaient présents : M. Jean BERTHAUD, M. Guy SERGHERAERT, Mme Nadège PRENOIS, M Luc PISSIS, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Miréla DENYS, M Thierry CIERNIAK, M Christian MONIN (arrivé à 20 H 30), Mme Nadia BOUDJADI, Mme Valérie HENRY, M Marc HOUBERT, M Didier JORRY, Mme Nathalie COIGNOUX, Mme Elisabeth GROSELLIER, Mme Françoise FERNANDES, Mme Florence DEVAUX, M Patrick SABATIER, M Stéphane HARDY.

Etaient représentés :

Mme Catherine GRANIER mandataire Mme Sophie VRAI  
Mme Annabelle MAZURIER mandataire Mme Nadège PRENOIS  
M Davy CRAGNOLINI mandataire M Christian MONIN  
M Frédéric NÉRAUD mandataire M Stéphane HARDY

Mme Sophie VRAI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur BERTHAUD ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 20 août 2014.

La Procès verbal de la séance est adopté à la majorité des membres présents et des pouvoirs. M Patrick Sabatier s'abstient au moment du vote.

M Christian Monin est absent au moment de l'adoption du procès verbal.

M Davy Cragnolini ayant donné pouvoir à M Christian Monin, le pouvoir est décompté.

### ORDRE DU JOUR

#### 1) **Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire)**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations:

- **Décision n° 2014/07/31** : régularisation d'une avance par l'Etat de la taxe locale d'équipement et du dégrèvement accordée à M PONS pour un permis de construire. Cette régularisation a nécessité de procéder à un virement de crédit selon le schéma comptable ci-dessous :  
Compte 020 (dépenses imprévues section d'investissement) : - 2927 €  
Compte 10223 (TLE/ en dépense d'investissement) : + 2 927 € .
- **Décision n° 10/14 du 15 septembre 2014** : Remboursement par la SMACL de la somme de 484,39€ correspondant à un vol de panneaux de clôture à la Prairie des Etangs.
- **Décision n° 11- 14 du 15 septembre 2014** : signature du contrat de location d'un équipement « Akademy » composé de 2 bâtiments avec la société Portakabin pour un montant mensuel de 650€ TTC par bâtiment pour une durée de 36 mois. Monsieur le Maire remercie les élus et le personnel des services techniques pour l'aide et le suivi à l'installation des bâtiments.
- **Décision n° 12-14 du 15 septembre 2014** : signature de l'avenant à la convention n° 439542 au titre des chèques vacances pour une extension au service municipal «Enfance-jeunesse »

**2) Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes des Quatre Vallées pour l'année 2013.**

M le Maire indique qu'il lui est difficile de faire un exposé sur le rapport de l'année 2013, n'étant pas élu à cette date.

Il fait part des réflexions qui sont en cours au sein de la Communauté de Communes en lien avec l'intégration de la CC4V vers l'Agglomération Montargoise ou vers une autre intercommunalité. Il précise que des réunions seront organisées au niveau communal sur ce sujet.

M Le Maire déplore que les élus de Dordives ne soient pas mieux représentés dans les commissions de la Communauté de Communes. M Dusoulier souligne que des décisions sont prises au niveau communautaire et ne sont pas communiquées au public. Mme Fernandes indique que la commune est liée à l'intercommunalité depuis de nombreuses années, et qu'il faut lui faire confiance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes des Quatre Vallées,

CONSIDERANT que le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes des Quatre Vallées a fait l'objet d'une communication à l'ensemble des membres du Conseil municipal ;

CONSIDERANT que la majorité des membres du conseil municipal issue des dernières élections, n'était pas élue en 2013 et n'a pas participé au fonctionnement de la Communauté de Communes, elle ne souhaite pas rendre un avis sur le rapport 2013.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 16 abstentions, groupe majoritaire « Dordives Demain » et 5 voix pour, groupe « Expérience et Action », ne prend pas acte du rapport annuel de la Communauté de Communes des Quatre Vallées pour l'année 2013 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

**3) Présentation du rapport annuel 2013 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes des Quatre Vallées,

Il est présenté au Conseil municipal le rapport d'activités 2013 du SPANC de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, selon les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui imposent aux établissements publics de coopération intercommunale cette obligation de communication.

M le Maire fait part des missions sur lesquelles le SPANC intervient, et des visites de contrôle de l'assainissement sur les maisons individuelles, et de l'obligation faite aux propriétaires de se mettre en conformité avec le règlement du service. M le Maire précise qu'il est intervenu sur plusieurs dossiers, pour des secteurs de la commune où il y a un assainissement programmé. Cependant il lui a été répondu que ces visites étaient obligatoires et qu'il fallait se conformer à la réglementation.

Le Conseil après en avoir délibéré prend acte du rapport. M Pissis, Mme Prenoï, Mme Grosellier, Mme Coignoux, Mme Mazurier (pouvoir à Mme Prenoï), s'abstiennent au moment du vote.

**4) Présentation du rapport annuel d'activités du SMIRTOM pour l'année 2013.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est présenté au Conseil municipal le rapport d'activités 2013 du SMIRTOM, selon les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui imposent aux établissements publics de coopération intercommunale cette obligation de communication.

M Monin en qualité de rapporteur fait part que le SMIRTOM a la charge :

De la collecte et du traitement des déchets de 4 groupements de communes (Agglomération Montargoise et Rives du Loing, Communautés de communes de Lorris, Bellegardois et des 4 vallées) , soit 36 communes.

Du traitement des ordures ménagères du syndicat d'aménagement rural de la région de Courtenay, soit 25

communes. Le Smirtom gère le traitement des déchets de 97 300 habitants, et la collecte pour 77 000 habitants.

Environ 52 000 tonnes de déchets ont été collectés en 2013. Cela représente une augmentation de 6% sur un an. 50% sont collectés en déchetterie, 40% sont issus de la collecte ordures ménagères, 10% de la collecte sélective. 26 000 tonnes sont donc captées par 3 déchetteries : Corquilleroy, Amilly et Dordives.

Dont : 10 000 tonnes de déchets verts, qui ont produit 6 000 tonnes de compost et 16 000 tonnes d'autres déchets, valorisés à 49%, le restant partant en enfouissement.

Fin 2014 et début 2015, la déchetterie de Dordives bénéficiera d'une extension, avec la pose de bennes supplémentaires et d'un nouvel accès, qui facilitera la circulation.

20 000 tonnes sont des ordures ménagères traitées à l'usine d'incinération d'Amilly. Il va être mis en service en 2014 un réseau de chaleur, pour valoriser l'énergie du four et limiter l'utilisation d'énergie fossile. Il est à noter également la baisse de 18% en 10 ans des ordures ménagères collectées.

6 000 tonnes sont issues de la collecte sélective (bacs jaunes + apports volontaires en collecteur). L'année 2013 a été l'année de distribution de 9 500 bacs jaunes aux 25 communes qui n'en disposaient pas encore.

On peut noter une évolution négative, le doublement en 5 ans des erreurs de tri, de 5,91% en 2009 à quasiment 12% en 2013, qui ont généré l'enfouissement de 400 tonnes que l'on pourrait éviter. M. LAVIER, Président du SMIRTOM et M. BOUTON, Directeur ont donné leur accord pour monter des opérations d'information et de sensibilisation par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs du Tri.

Accord a été aussi donné par des réimplantations de collecteurs de verre sur la commune, à la demande des Dordivois.

#### Les indicateurs financiers

Les recettes (aides, subventions, valorisations...) ont baissé de 4% (environ 2 940 000 €)  
Les dépenses ont augmenté de 10% (environ 10 500 000 €)

Il reste donc à financer 7 647 155.29 €, ce qui représente un coût fiscal net de 99€48 par habitant.

C'est important, et justifie les actions à venir pour augmenter la part des déchets valorisés et dégager des recettes supplémentaires.

Le Conseil après en avoir délibéré prend acte du rapport.

M le Maire informe le Conseil que tous les jours il est constaté des dépôts sauvages sur la commune, il précise qu'une procédure est actuellement en cours contre une personne qui a été vue déposant des gravats.

M Houbert fait remarquer que les services techniques récupèrent quotidiennement des matériaux et qu'ils sont dans l'obligation de se rendre à Corquilleroy, du fait que le camion ne peut actuellement accéder à la déchetterie. M Berthaud souhaite que le camion des services techniques puisse accéder à la déchetterie à l'occasion de l'agrandissement.

#### 5) Finances communales.

Vu la commission des finances le 9 septembre 2014 sur l'ensemble des points (sauf le tarif du Marché de Noël).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'état d'avancement des crédits budgétaires concernant le budget de la commune qui a été présenté lors de la commission des finances le 9 septembre 2014.

Il fait part de l'estimation de l'excédent de fin d'année qui participerait à la réalisation de la première tranche de l'agrandissement du groupe scolaire, qui concerne la cantine.

Concernant le nouveau service « enfance jeunesse », suite à la reprise de l'activité par la commune, il indique que les comptes sont actuellement en équilibre et estime que le budget sur une année pleine sera de 170 000 € soit le budget de l'ACLD en 2014, dans la comparaison des services rendus par celle-ci.

S'agissant du budget du Musée du Verre et de ses Métiers, il précise que des réflexions sont en cours pour limiter le budget de 95 000 € de charges de fonctionnement trop important pour la commune. Madame Devaux

demande si la subvention de la DRAC d'un montant de 18 000€ est intégrée, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de réaliser des économies sur de nombreux postes au sein des services, qui génèrent souvent des coûts importants.

Monsieur Le Maire communique sur le bilan des manifestations.

La fiscalité : La taxe d'aménagement et la taxe sur la consommation finale d'électricité :

✓ La taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement a été instaurée en 2011 en remplacement de la taxe locale d'équipement. Le taux communal est actuellement de 4.40%. Il est proposé de porter le taux à 4.55 %

Le conseil après en avoir délibéré, à la majorité adopte le taux de 4.55%. Le groupe « Expérience et Action » s'abstient ainsi que Mme Coignoux et M Houbert.

✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité :

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été instaurée en 2010, en remplacement de la taxe locale d'électricité. Le coefficient multiplicateur s'élève à 2, il est proposé de reconduire le même coefficient.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité reconduit le coefficient de 2.

✓ Renouvellement de l'adhésion au site Géomarchés.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le renouvellement de l'adhésion au site Géomarchés pour un montant de 140€.

M Cierniak précise que le site « Géomarchés » permet de communiquer et de donner des informations sur le marché de Dordives.

✓ Tarifs du marché hebdomadaire – Rapporteur M CIERNIAK.

M Cierniak informe que suite à un contrôle effectué par la responsable du service de la police municipale auprès des commerçants du marché il a été constaté que les tarifs n'étaient pas depuis plusieurs années appliqués par le régisseur du marché alors que les augmentations étaient régulièrement délibérées. Devant cet état de fait, une régularisation a été faite auprès des commerçants, ceux-ci ont catégoriquement refusé.

Aussi il est proposé de voter des nouveaux tarifs, inférieurs à ceux délibérés mais non appliqués et d'inscrire dans la délibération une progressivité sur 3 ans afin de rétablir la situation.

Abonnés (présence régulière – 1 fois par semaine ou 2 fois par mois) : 0,54cts d'€ du ml à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015. 0,72cts d'€ du ml à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et 0,96cts d'€ du ml à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le tarif des « Volants » est actuellement de 1.12€ du ml.

Il est également proposé de voter des nouveaux tarifs pour les « Volants » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 pour 0.65 cts d'€ du ml ; 0.85€ du ml pour l'année 2016 et 1.11€ du ml pour l'année 2017.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs applicables au marché hebdomadaire.

✓ Tarifs applicables aux mises en fourrières – Rapporteur M Berthaud.

Le Conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs applicables aux mises en fourrière ainsi qu'il suit :

- enlèvement de véhicules utilitaires (+3.5t) : 122 €
- enlèvement des véhicules – voitures particulières : 116.56€
- garde journalière : 6.18 €
- frais kilométrique : 2.70€/km pour un véhicule de +1.8 T, et 2.00€/Km pour un véhicule de – 1.8 T

Autorise M le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention afin de tenir compte de l'évolution des tarifs.

✓ Tarif applicable au marché de Noël.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que le tarif applicable au marché de Noël sera de 20 € par emplacement.

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il y aura à l'occasion de cette manifestation, 24 emplacements avec différentes animations : présence du Musée du verre avec des souffleurs de verre, commerces locaux, crêpes, vin et chocolat chaud, musique. M le Maire précise que la mairie tiendra un stand.

✓ Délibération concernant la décision de l'abandon de l'amortissement de l'ensemble des immobilisations corporelles ou incorporelles acquises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Rapporteur M BERTHAUD

Aux termes de l'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales, l'amortissement des immobilisations est obligatoire pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Pour faire suite à une recommandation de M le Percepteur, il est proposé d'abandonner cette technique comptable pour les biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

✓ Délibération concernant des admissions en non valeurs sur le budget de la commune. Rapporteur M BERTHAUD.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Percepteur a transmis la liste des sommes irrécouvrables correspondant à des poursuites sans effet à l'encontre de deux redevables pour un montant de 6 519.04€. Il est proposé d'admettre en non valeurs la somme de 6 519.04€.

Délibération adoptée à la majorité. M Houbert, M Sergheraert, M Cierniak, M Jorry votant contre, Mme Grosellier s'abstenant.

✓ Délibération concernant des admissions en non-valeurs – budget du service de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Percepteur a transmis la liste des sommes irrécouvrables correspondant soit à des poursuites sans effet, soit à des redevables décédés, soit à des sommes inférieures au seuil de poursuite pour un montant de 3 552.24€, il est proposé d'admettre en non valeur la dite somme sur le budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Délibération adoptée à la majorité. M Houbert et M Cierniak votant contre.

✓ Décision modificative pour le budget de la commune – Admissions en non valeurs:

Attendu qu'il convient de créditer le compte 654 pour : + 6 520 €, il convient de diminuer le compte 022 (dépenses imprévues/section de fonctionnement) pour : - 6 520€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**6) Urbanisme – Travaux – Eau et Assainissement – développement durable :**

Vu la commission « travaux, eau et assainissement » en date du 3 septembre 2014.

Rapporteur M Monin pour l'eau et l'assainissement :

M Monin fait part du projet de travaux concernant la 19<sup>ème</sup> tranche d'assainissement. Il précise qu'une étude concernant le financement est actuellement en cours.

Ces travaux seront réalisés sous « charte de qualité ». Il indique que la démarche est lancée pour les études et les diagnostics préalables.

Rapporteur Mme Coignoux pour les travaux :

Mme Coignoux fait part des travaux en cours et réalisés. Elle cite notamment : la rénovation d'un bureau et d'un local de la Mairie au 1<sup>er</sup> étage.

Elle indique que des travaux devront être réalisés à la permanence médicale, à la demande du CHAM, pour insonoriser le bureau du médecin. M Monin précise que ces travaux seront effectués en respectant les normes de développement durable concernant le choix des matériaux.

Mme Coignoux fait part de l'obsolescence du paratonnerre de la mairie qui contient des matériaux radioactifs, ce qui nécessitera un démontage et un coût financier.

Mme Coignoux évoque les différents panneaux de signalisations posées dans des rues de la commune.

Concernant la ZAC de la Colline, M Berthaud espère signer rapidement l'acte de cession d'un terrain avec la Sté Espace BTP en vue de l'installation de cette entreprise sur la commune.

S'agissant du réseau d'eaux pluviales, Mme Coignoux informe le conseil qu'un audit a été fait et que des travaux se feront par tranches, sur plusieurs décennies.

La défense incendie est ensuite évoquée avec notamment la problématique de la rue de la Queue de l'Etang. Du fait du renouvellement des habitants de ce quartier qui se rajeunit, une nouvelle défense incendie est à étudier afin de permettre aux nouveaux résidents de rénover leurs habitations, ou bien de réaliser des travaux complémentaires.

Suite à la demande de Mme Fernandes, une toilette sèche sera installée au cimetière du centre ville, M le Maire précise qu'elle servira aussi pour les boulistes.

M Berthaud remercie les élus et les techniciens qui ont travaillé sur les travaux d'aménagement du parking de la gare. Il précise que celui-ci est fermé pour le moment, pour des raisons de sécurité. M Berthaud indique que l'ancien revêtement du parking serait utilisé en qualité de matériau pour les trottoirs de la rue Mangine. Mme Fernandes demande si les cars et les poids lourds pourront stationner sur le parking. M Berthaud répond que pour le moment il n'a pas de solution à proposer.

M Hardy regrette le caractère de jugement, employé par Mme Coignoux au cours de son exposé. Une discussion s'engage entre M Hardy et Mme Coignoux.

M Berthaud met fin à cet échange et indique qu'il convient d'accepter le travail de l'équipe actuelle.

M Berthaud communique sur le dossier du Porchoir et précise que les coûts de démolition des constructions seront intégrés dans les frais de portage.

Demande de subvention auprès de la Région Centre pour la réalisation d'un parking à vélo. Rapporteur M. MONIN

Vu la commission des finances en date du 9 septembre 2014.

Il est proposé d'autoriser M le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de la Région Centre en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 40% du coût HT concernant la fourniture et la pose d'un abri vélo pour 5 540 € HT, soit une subvention attendue de 2 216€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Accord du Conseil municipal pour autoriser le SMIRTOM à accéder à la déchetterie par la parcelle ZL 448 appartenant à la commune dans le cadre des travaux d'agrandissement. Rapporteur M MONIN

Vu la demande de permis de construire déposé par le SMIRTOM dans le cadre de l'agrandissement de la déchetterie de Dordives.

Considérant que le dossier traité par la Direction départementale des territoires est incomplet du fait qu'il convient d'autoriser, par délibération du Conseil municipal, le SMIRTOM à accéder à la déchetterie par la parcelle ZL 448 appartenant à la commune, dans le cadre des travaux d'agrandissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le SMIRTOM à accéder à la déchetterie par la parcelle ZL 448 appartenant à la commune.

## 7) Affaires scolaires et périscolaires.

M Dusoulier informe le conseil sur la rentrée scolaire. Il précise que 345 élèves sont actuellement inscrits et que des enfants doivent arriver au cours de l'année. Cependant il estime que les effectifs pour les 2 années à venir seront stables. Il indique également que 5 nouveaux enseignants ont été nommés.

Il fait part de l'installation des 2 bâtiments et de l'aménagement de la cour de l'école maternelle.

S'agissant des TAP, M Dusoulier indique que 290 enfants sont inscrits, soit 84% de l'effectif scolaire. Il rappelle que les activités sont gratuites et diversifiées. Il précise qu'il y a 24 animateurs pour 17 ateliers. Afin de répondre aux différentes questions des parents, une fiche d'information leur sera diffusée.

M Dusoulier rappelle que le dispositif est expérimental. Bien que des difficultés soient apparues, inhérentes au nombre d'élèves et à la défection de certains intervenants, il précise que l'équipe gère au mieux ces temps d'activités.

M Dusoulier communique certaines dates, avec le 1<sup>er</sup> conseil d'école le 6 novembre, le carnaval de l'école le 28 mars 2015 et la fête de l'école le dernier dimanche de juin.

M Berthaud remercie, au nom de l'équipe, M Dusoulier pour l'organisation des différents groupes et ateliers, ce qui a représenté un travail très important. M Berthaud souhaite qu'à travers les ateliers TAP, les enfants s'ouvrent vers différentes activités.

M Berthaud précise qu'un coût sera fait sur les TAP. M Dusoulier remercie les ATSEMS, Mme Perthuis et Mme Boudjadi pour leur implication à organiser ce service.

### Tarifs – Garderie périscolaire, Centre de loisirs, Activités de la Maison des Jeunes, Accès à la Maison des Jeunes – rapporteurs M Dusoulier et Mme Boudjadi.

Vu la commission des finances le 9 septembre 2014,

- 1) Le conseil après en avoir délibéré, adopte à la majorité les tarifs de la garderie périscolaire selon la proposition suivante ; le groupe « Expérience et Action » s'abstenant :

| Tarifs                         |                                                                   |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| 7 h 00 à 8 h 30                | QF < 465 : 1,50<br>466 < QF < 850 : 2,00 €<br>QF > 851 : 2,50 €   |
| 16 h 30 à 18 h 30, avec goûter | QF < 465 : 2,00 €<br>466 < QF < 850 : 2,50 €<br>QF > 851 : 3,00 € |

- 2) Le conseil après en avoir délibéré, adopte à la majorité les tarifs du centre de loisirs le mercredi selon la proposition suivante ; le groupe « Expérience et Action » s'abstenant :

| Tarifs                        | Enfants domiciliés sur la commune, à Ferrières en Gatinais/coté St Séverin et enfants du personnel communal domiciliés dans une commune extérieure.                                                                                                                                                                         | Non Dordivois                                         |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 11 h 30 à 18 h 30, avec repas | QF < 197 : 2,16 €<br>198 < QF < 264 : 2,88 €<br>265 < QF < 331 : 3,71 €<br>332 < QF < 398 : 4,53 €<br>399 < QF < 465 : 5,56 €<br>466 < QF < 532 : 6,49 €<br>533 > QF : 599 : 7,52 €<br>600 < QF < 666 : 8,76 €<br>667 < QF < 710 : 9,89 €<br>711 < QF < 1450 : 12,50 €<br>1450 < QF < 2050 : 14,00 €<br>QF > 2051 : 16,00 € | + 5€ appliqué à chaque tarif de la colonne de gauche. |

- 3) Le conseil après en avoir délibéré, adopte à la majorité les tarifs du centre de loisirs pendant les vacances scolaires selon la proposition suivante ; le groupe « Expérience et Action » s'abstenant.

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                        |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Tarifs à la semaine.          | Enfants domiciliés sur la commune, à Ferrières en Gatinais/coté St Séverin et enfants du personnel communal domiciliés dans une commune extérieure.                                                                                                                                                                                 | Non Dordivois                                          |
| 8 h 00 à 18 h 00, avec goûter | QF < 197 : 10,80 €<br>198 < QF < 264 : 14,40 €<br>265 < QF < 331 : 18,55 €<br>332 < QF < 398 : 22,65 €<br>399 < QF < 465 : 27,80 €<br>466 < QF < 532 : 32,45 €<br>533 > QF : 599 : 37,60 €<br>600 < QF < 666 : 43,80 €<br>667 < QF < 710 : 49,45 €<br>711 < QF < 1450 : 62,50€<br>1450 < QF < 2050 : 70,00 €<br>QF > 2051 : 80,00 € | + 25€ appliqué à chaque tarif de la colonne de gauche. |

- 4) OUI l'exposé de Mme Boudjadi, le conseil après en avoir délibéré, adopte à la majorité, sauf quatre abstentions (M Hardy, M Néraud, Mme Devaux, Mme Fernandes), les tarifs des activités qui seront proposées pendant les vacances de la Toussaint pour la Maison des jeunes.

| Activités   | Tarifs (Dordives, St Séverin/coté Ferrières en Gatinais et enfants du personnel communal domiciliés dans une commune extérieure. | Enfants domiciliés à l'extérieur de la commune. (+50%) |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Cinéma      | 4.50 €                                                                                                                           | 6.75€                                                  |
| Laser Game  | 10 €                                                                                                                             | 15€                                                    |
| Bowling     | 2.50€                                                                                                                            | 3.75€                                                  |
| Foot Géant  | 5.00€                                                                                                                            | 7.50€                                                  |
| Futuroscope | 60.00€                                                                                                                           | 90.00€                                                 |

Concernant la sortie au Futuroscope M Dusoulier espérait pouvoir utiliser les cars du SIIS, or cette demande n'a pas abouti pour le moment et le coût du transport a été intégré dans le prix de la sortie.

Mme Devaux s'interroge sur la subvention de 10 000 € versée par la CC4V qui permet une prise en charge des frais de transport pour la Maison des jeunes.

M Berthaud répond que cette subvention est épuisée depuis fin août.

- 5) OUI l'exposé de Mme Boudjadi, le conseil après en avoir délibéré, adopte à la majorité, sauf quatre abstentions (M Hardy, M Néraud, Mme Devaux, Mme Fernandes), les tarifs de l'accès à la Maison des Jeunes ainsi qu'il suit :

- Enfants de Dordives, enfants de St Séverin/coté Ferrières en Gatinais, enfants du personnel communal domiciliés dans une commune extérieure: 10 € et 5€ pour les suivants d'une même famille.
- Enfants domiciliés dans une autre commune : 15€ et 10 € pour les suivants d'une même famille.

- 6) Participation de la commune à la classe de neige et indemnités des accompagnateurs.

Vu la commission des finances le 9 septembre 2014.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, participe au financement de deux classes de neige pour les enfants fréquentant le groupe scolaire Victor Hugo et dont les parents sont domiciliés à Dordives dans les conditions suivantes :

Coût du séjour ; 865€  
Participation du Conseil général : 175 €  
Reste à financer : 690€  
Participation de la commune : 340€.  
Parents d'élèves – la différence soit 350€

Vote l'indemnité forfaitaire aux accompagnateurs comme suit :

- 160 € pour deux semaines.

M Dusoulier précise qu'en ce qui concerne les classes de mer, celles-ci auront lieu en 2016, et ce sont les classes de CP qui partiront.

7) Participation aux frais de restauration scolaire pour un enfant scolarisé en CLIS à Ferrières en Gâtinais.

OUI l'exposé de M Dusoulier, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, participe au frais de restauration scolaire d'un enfant de Dordives scolarisé en CLIS, à hauteur de la différence entre le prix du repas à la cantine de Dordives et celui pratiqué à la cantine du CLIS.

M le Maire propose que ces participations soient à l'avenir vues par le CCAS.

8) Remboursement par la commune à un redevable des frais de centre aéré pendant l'été.

OUI l'exposé de Mme Boudjadi, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, rembourse à un redevable la somme de 52€ pour la non participation de 2 enfants au cours de la semaine du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2014.

9) **Ressources humaines – Rapporteur Mme Denys.**

1) Délibération portant mise en place d'emplois de vacataires.

OUI l'exposé de Mme Denys, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer des emplois d'animateurs vacataires dans la limite de 5 emplois pour le service « enfance jeunesse », le service scolaire et périscolaire.

2) Modification de la délibération du 20 août 2014 relative au recrutement d'agents non titulaires de droit public dans le cadre des TAPS.

OUI l'exposé de Mme Denys, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la délibération du 20 août 2014 relative au recrutement d'agents non titulaires de droit public dans le cadre des TAPS, en précisant que le mode de rémunération de certains agents sera fixé sur l'indice terminal du grade d'adjoint d'animation de 1<sup>er</sup> classe, compte tenu de leur qualification.

3) Délibération autorisant le paiement des heures complémentaires et supplémentaires.

OUI l'exposé de Mme Denys, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la collectivité.

Il est précisé que les heures ainsi rémunérées sont effectuées exclusivement à la demande du chef de service, avec la mise en œuvre de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les temps de travail additionnel.

10) **Culture – Rapporteur Mme Prenois.**

1) Demande de subventions auprès du Conseil général et auprès de la DRAC.

Vu la commission des finances le 9 septembre 2014.

OUI l'exposé de Mme Prenois, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 2 600 € pour la future exposition « Verre et Vin » auprès du Conseil général au titre de l'aide pour une action spécifique.

OUI l'exposé de Mme Prenoï, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre d'actions de médiation en faveur du développement culturel auprès de la DRAC, d'un montant de 12 000€ pour différentes animations en lien avec les expositions, les journées de la science et les manifestations organisées au Musée du Verre et de ses Métiers.

2) Nouveaux tarifs pour le Musée du Verre et de ses Métiers.

Vu la commission des finances le 9 septembre 2014.

OUI l'exposé de Mme Prenoï, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote des nouveaux tarifs pour des nouveaux produits vendus dans la boutique du Musée du Verre et de ses Métiers :

- ✓ DVD le dernier souffle au prix de 15€
- ✓ Crayon à papier Svarowski au prix de 3€

3) Prix des places pour la soirée magie qui sera donnée le 15 novembre 2014.

Vu la commission des finances le 9 septembre 2014.

OUI l'exposé de Mme Prenoï, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter le prix des places à l'occasion de la soirée Magie qui sera donnée le 15 novembre 2014 :

- ✓ tarif normal : 25€
- ✓ tarif avec réduction : 20€
- ✓ tarif enfants (6 à 16 ans) : 10 €.

Mme Prenoï précise qu'il n'y aura pas de repas à l'occasion de cette soirée.

4) Modification de la billetterie du Musée du Verre et de ses Métiers – précision.

OUI l'exposé de Mme Prenoï, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014 décidant à titre expérimental, la gratuité d'accès au Musée du Verre et de ses Métiers pour les résidents Dordivois et précise que la gratuité concerne exclusivement les visites libres. Les groupes d'adultes se voyant appliqués le tarif correspondant.

Mme Fernandes indique que M l'évêque d'Orléans s'est rendu récemment au Musée du verre et de ses Métiers et qu'il était ravi de cette visite.

Mme Coignoux demande si une décision a été prise concernant le tarif des handicapés, Mme Prenoï lui répond qu'un débat aura lieu sur ce sujet lors d'une prochaine commission.

**11) Social – Sociétal**

1) Demande de subvention dans le cadre de la fête de l'énergie le 12 octobre 2014. Rapporteur M Monin

Il est présenté le budget prévisionnel de la fête de l'énergie :

| Fête de l'énergie 12 10 14           | Charges     | Recettes    | Financeurs           |
|--------------------------------------|-------------|-------------|----------------------|
| Kit Eco d'énergie                    | 600 €       | 600 €       | Conseil Général ADIL |
| Goûter Enfants                       | 300         | 300         | Commune Dordives     |
| Matériel Nappes, assiettes, gobelets | 200         | 200         | CCAS                 |
| Trottoir Express                     | 1200        | 1200        | CC4V                 |
| <b>Totaux</b>                        | <b>2300</b> | <b>2300</b> |                      |

Mme Fernandes s'interroge sur l'intervention du CCAS dans ce projet, M le Maire lui répond que le CCAS a un rôle et réfléchit sur plusieurs problématiques, aussi la commission « social et sociétal » représente le CCAS.

OUI l'exposé de M Monin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des 4 Vallées dans le cadre de la fête de l'énergie qui aura lieu le 12 octobre 2014.

M Le Maire remercie M Monin Mme Vrai et Mme Granier pour le travail réalisé dans le cadre de cette opération pilote. M le Maire précise qu'une information sera faite auprès de la population sur les travaux d'énergie.

2) Consultations avancées avec le CHAM – bilan du nombre de consultations et convention de reconduction. Rapporteur Mme Vrai.

Mme Vrai communique les chiffres de fréquentation de la permanence médicale ;

Année 2013 sur 3 mois : 190 patients

Année 2014 sur 8 mois : 637 patients.

M Sabatier remarque que cela représente 5 patients par demi journée, ce qui n'est pas rentable pour le CHAM et il se demande où les patients vont se faire soigner.

Mme Vrai répond qu'ils se rendent soit aux urgences soit sur une autre commune.

OUI l'exposé de Mme Vrai, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention de reconduction à intervenir avec le CHAM.

Monsieur le Maire demande à ce qu'il y ait une information sur le cabinet médical auprès de la population. Il souhaite que ce lieu accueille le plus grand nombre et que cette permanence reste ouverte.

12) **Affaires diverses -**

1) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) modification de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Il est proposé de désigner M Christian MONIN en qualité de titulaire et M Guy SERGHERAERT en qualité de suppléant et non l'inverse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M Christian Monin en qualité de titulaire et M Guy Sergheraert en qualité de suppléant.

2) Désignation d'un délégué titulaire à l'EPFL du Loiret – modification de la délibération du 29 avril 2014.

Il est proposé de désigner M Jean BERTHAUD en qualité de délégué titulaire auprès de l'EPFL du Loiret en remplacement de M Marc HOUBERT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M Jean Berthaud en qualité de délégué titulaire en remplacement de M Marc Houbert.

3) Remplacement à la Commission d'appels d'offres.

Il est proposé de procéder au remplacement de Mme Coignoux en qualité de membre titulaire de la commission d'appels d'offres et de désigner M Thierry CIERNIAK pour la remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M Thierry CIERNIAK en qualité de membre titulaire de la commission d'appels d'offres en remplacement de Mme Coignoux.

Mme Coignoux précise trouver incompatible sa fonction de vice-présidente de la commission des travaux et de membre titulaire à la Commission d'appels d'offres.

4) Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie au titre de l'aide aux travaux d'assainissement réalisés sous « charte qualité » - Rapporteur M Monin.

OUI l'exposé de M Monin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux d'assainissement de la 19<sup>ième</sup> tranche « sous charte qualité » et de respecter ainsi les conditions pour bénéficier des aides de l'agence de l'eau.

5) Communication de Mme Prenois du calendrier des manifestations 2014-2015.

Madame Prenois communique le calendrier des manifestations 2014-2015 et cite notamment les journées du patrimoine qui se dérouleront au cours du prochain weekend.

Monsieur Berthaud fait part de l'organisation de la fête de l'eau le dernier samedi du mois d'août 2015 et de la relation identitaire importante entre cet élément et la commune de Dordives.

13) Informations – Subventions

Monsieur le Maire fait part de différents courriers reçus :

- ✓ Du Conseil général – courrier de M Monsieur Néraud relatif à l'attribution d'une subvention pour le concert de Jazz du mois de mai 2014, d'un montant de 2 250 €, dans le cadre de la politique départementale d'accompagnement culturel des communes.
- ✓ De la Communauté de communes des 4 vallées – courrier de Monsieur Néraud, dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2013 (PACT), il a été décidé de verser une somme de 1 141€ correspondant au solde de la subvention au titre du PACT 2013. Il est précisé que certaines représentations financées par la Région Centre n'ayant pas atteint le coût réel escompté, le montant des subventions attribuées a été actualisé et une quote-part des crédits restants a été reversée aux organisateurs.
- ✓ De la Communauté de communes des 4 vallées – courrier de Monsieur Néraud, dans le cadre du PACT 2013 pour trois manifestations ouvrant droit à subventions pour le Musée du Verre et de ses Métiers. Dans le courrier il est précisé que le budget prévisionnel total des manifestations était de 19 192 € TTC pour une subvention attendu de 5 758€. Les bilans financiers faisant apparaître un coût réel de 17 864€, et du fait de la répartition des crédits restants sur l'enveloppe globale, le versement de la CC4V est porté à 7 146€. Il est également précisé qu'un premier acompte a été versé en septembre 2013 pour un montant de 2 879 €, la collectivité percevra un solde de 4 267€ au titre du PACT.
- ✓ De la Communauté de communes des 4 vallées – courrier de Monsieur Néraud, dans le cadre du PACT 2014 pour la mise en œuvre des expositions « Le verre à Cœur » et « Parures » pour un montant de participation financière de la CC4V de 9 200€ pour une dépense subventionnable correspondant au coût artistique de 23 000 € TTC.
- ✓ De la Communauté de communes des 4 vallées – courrier de Monsieur Néraud, dans le cadre du PACT 2014 pour la mise en œuvre du spectacle vivant « Les folies Françaises », en décembre 2014, pour un montant de participation financière de la CC4V de 1 280€ pour une dépense subventionnable correspondant au coût artistique de 3200 € TTC.

M le Maire fait part des remerciements :

- ✓ De Madame Pissis, Présidente de l'association New Sound pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2014.
- ✓ De Monsieur Robert Combié de l'Union Nationale des Combattants Groupement du Loiret – Section de Dordives pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2014.
- ✓ De l'association des anciens combattants prisonniers de Guerre Algérie – Tunisie- Maroc de la section de Dordives pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30



Le Maire

Jean BERTHAUD